

DAJI/2019/Décision/Subvention/40

Décision portant validation de l'attribution de subvention au profit de l'association IMPACT (IMPGT)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu l'extrait du procès-verbal du conseil de l'IMPGT en date du 25 avril 2019 portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Sur demande de L'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale, est attribuée une subvention au profit de l'association IMPACT pour un montant de 1000 euros.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le centre financier 9120AD.

Article 3 :

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 juillet 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

